



**DIRECTION DES SERVICES DU CABINET**

Gap, le 4 juin 2019

BUREAU DE LA COMMUNICATION  
ET DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

28, Rue Saint-Arey  
05011 GAP Cedex  
[www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Avec le Fonds de Développement pour la Vie Associative,  
l'État mobilise 157 771 € pour soutenir  
71 associations des Hautes-Alpes**

Pour la deuxième année consécutive, les associations haut-alpines bénéficient en 2019 du soutien financier de l'État à travers le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA).

**Celui-ci est doté, comme en 2018, de 157 771 €.** Ce fonds permet d'aider au fonctionnement des structures associatives de tous types ou de financer leurs projets innovants.

**Ainsi en 2019, le FDVA est réparti entre 71 associations retenues à l'issue d'un appel à projet : 64 associations sont financées au titre du fonctionnement (140 000 €) et 7 pour un projet innovant (15 571 €).**

Ces associations concernent tous les secteurs : sport (31), jeunesse-éducation (9), développement local (10), culture (7), solidarité-santé-insertion (7), éducation-enseignement (3), droit (3) et politique de la ville (1).

*« Le dynamisme associatif est une chance pour le territoire de Hautes-Alpes. Le soutien de l'État aux associations demeure pour moi une priorité »* affirme Cécile BIGOT-DEKEYZER, préfète des Hautes-Alpes.

La sélection des dossiers a été effectuée par un collège départemental rassemblant, autour de la préfète des Hautes-Alpes et de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, trois représentants des maires et présidents d'EPCI (deux désignés par l'Association des maires et présidents d'intercommunalités et un par l'Association

Contacts presse : tél : 04 92 40 49 45 / 48 10 / 48 13 – [pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)



Prefet05

des maires ruraux), un représentant du Conseil départemental, et quatre personnalités qualifiées représentant la diversité du tissu associatif des Hautes-Alpes.

181 dossiers avaient été déposés par 160 associations haut-alpines dans le cadre de l'appel à projets ouvert entre février et début avril 2019.

7 réunions d'informations avaient également été organisées sur l'ensemble du territoire pour présenter le dispositif en février et mars dernier, à laquelle 63 associations ont participé.

Les critères utilisés pour sélectionner les 71 associations retenues pour un financement du FDVA concernent le public visé, les actions entreprises, la transparence financière, le budget et les emplois associatifs.

Vous pouvez retrouver l'ensemble du dispositif sur <http://www.hautes-alpes.gouv.fr/fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative-a6821.html>

